

Évaluation environnementale du Plan Climat Énergie Territorial

Communauté d'agglomération de Blois

Etat initial de l'environnement

Auteur : Lauren MOINE

Assistance à rédaction et cartographie : Gilles GRANDVAL, Edith PRIMAT



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51
agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com
SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON

Sommaire

Chapitre I. État initial de l'environnement	4
I.A. Profil environnemental	5
I.B. SynthÈse des enjeux environnementaux et hiÉRARchisation des enjeux	5
I.B.1. Une ressource en eau vulnérable aux pollutions	5
I.B.2. Des enjeux liés aux risques naturels et industriels :.....	5
I.B.3. Des enjeux liés à la protection de la ressource en eau potable et au traitement efficient des eaux usées	7
I.B.4. Une vulnérabilité énergétique accrue par un étalement urbain important.....	8
I.B.5. Des enjeux de préservation des corridors écologiques et des paysages garants de l'identité du territoire	8
I.B.6. Des enjeux de réduction des nuisances et des pollutions au droit de l'agglomération.....	10
I.C. HiÉRarchisation des enjeux	10

Chapitre I. État initial de l'environnement

I.A. PROFIL ENVIRONNEMENTAL

L'état initial de l'environnement de l'évaluation environnementale stratégique (EES) du PCAET est celui réalisé dans le cadre du PLUihd. Une synthèse des enjeux environnementaux a été déclinée pour chaque thématique environnementale. Aussi, il n'y a pas eu d'apports complémentaires à cet état initial dans la mesure où l'état initial de l'environnement dans le cadre du PLUihd est récent et complet. Néanmoins, une sélection des thématiques a été réalisée et a permis de classer les thématiques en fonction de leur niveau de priorité (fort, moyen et faible). Le niveau de priorité a été attribué en fonction de l'importance de l'enjeu sur le territoire et de son interaction avec le PCAET.

Cette sélection des thématiques prioritaires constituera la base de l'évaluation environnementale du PCAET.

I.B. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET HIÉRARCHISATION DES ENJEUX

Les thématiques environnementales prioritaires sur territoire de la Communauté d'agglomération de Blois sont : la ressource en eau - les risques naturels et industriels - les paysages et la trame verte et bleue - la vulnérabilité énergétique et les nuisances (pollutions atmosphériques, nuisances sonores).

I.B.1. Une ressource en eau vulnérable aux pollutions

Le territoire bénéficie d'une ressource hydrographique et hydrogéologique importante. Le territoire est en effet concerné par plusieurs grandes masses d'eau souterraines et le réseau hydrographique est marqué par un cours d'eau majeur : la Loire et ses trois principaux affluents que sont la Cisse, le Beuvron et le Cosson. Le réseau hydrographique est particulièrement dense au sud de la Communauté d'agglomération. Cependant, la ressource en eau est fragilisée par les diverses pollutions qui subsistent sur le territoire et l'ensemble du territoire est localisé :

- en zone vulnérable à la pollution par les **nitrate d'origine agricole** (excepté la commune de Chaumon-sur-Loire).
- en zone sensible à l'**eutrophisation** (rejets phosphore, azote).
- en zone de **répartition des eaux** (insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins).

De plus, les ressources mobilisables pour assurer la production d'eau potable apparaissent plus vulnérables car non protégées par une couche géologique suffisamment épaisse. De plus, certains captages ne sont pas sécurisés (pas de périmètres de protection). Dans ce contexte, les cours d'eau qui traversent le territoire intercommunal présentent une qualité allant de moyenne à mauvaise : l'objectif de « bon état écologique » qui était à atteindre avant 2015 et fixé par la Directive-Cadre sur l'Eau, est ainsi repoussé pour des raisons de réalisation disproportionnées, de faisabilité technique difficile ou encore pour des raisons directement liées aux spécificités des conditions naturelles. L'enjeu est de progressivement reconquérir la qualité de l'eau afin de sécuriser l'alimentation en eau potable et améliorer la biodiversité des rivières. Il apparaît important de restaurer le réseau hydrographique en limitant les sections de cours d'eau recalibrés en préservant les zones humides.

I.B.2. Des enjeux liés aux risques naturels et industriels :

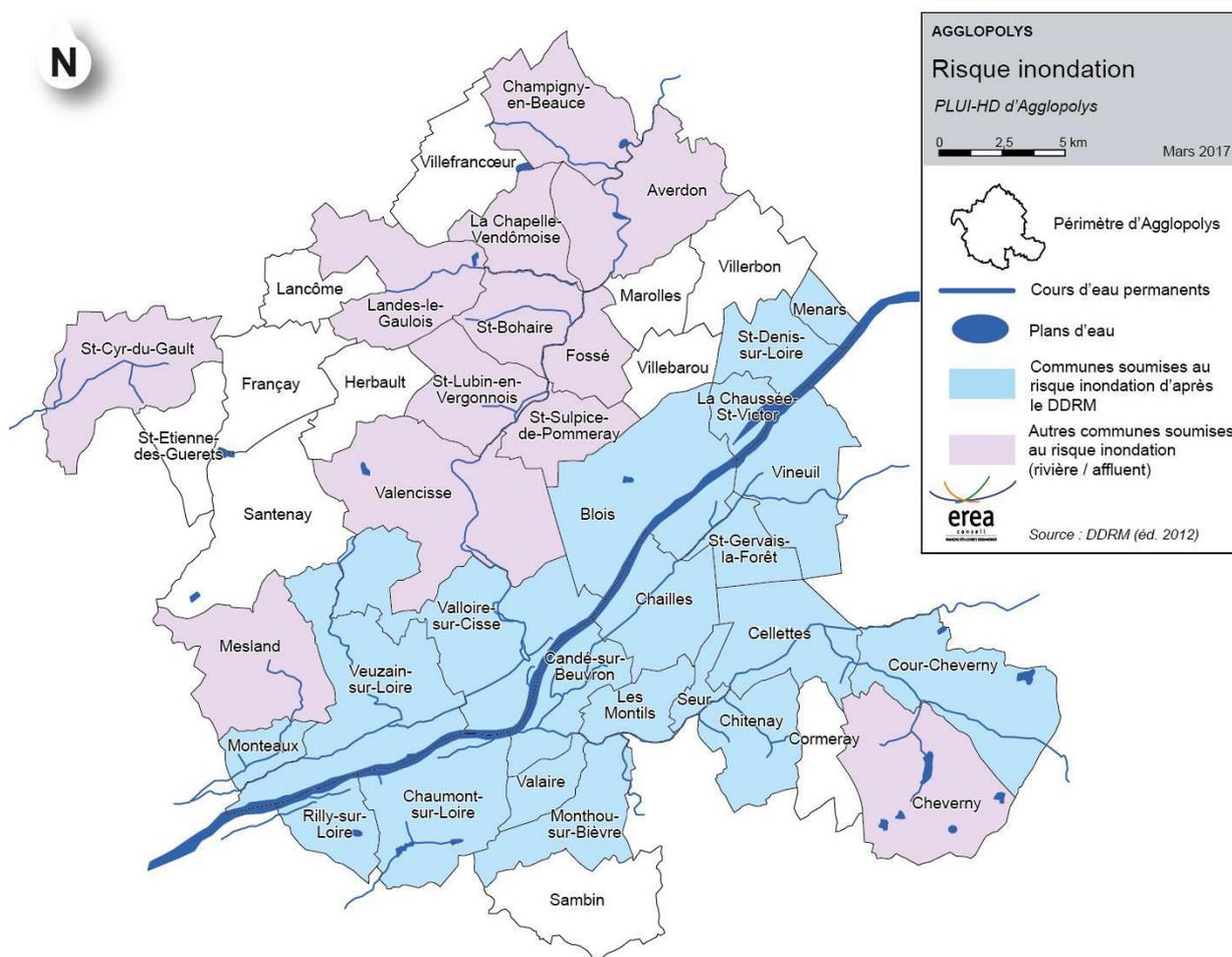
Le territoire est confronté à 7 types de risques naturels à savoir :

- des risques d'inondation, de débordement de crues et de ruissellement du fait de l'existence d'un réseau hydrographique dense et d'un fleuve d'importance (la Loire),
- des aléas liés au retrait/gonflement des argiles,

- des risques de mouvement de terrain (effondrement et éboulement, cavités souterraines),
- des risques liés à la présence de cavités souterraines,
- des risques météorologiques (tempêtes),
- des risques sismiques,
- des risques de feux de forêt.

Deux types de risques technologiques sont également présents sur l'agglomération : des risques industriels et des risques de transports de matières dangereuses. Aussi plusieurs entités du territoire présentent une vulnérabilité particulière à ces risques à savoir :

- **le cœur d'agglomération de Blois :**
 - Risque de crues : en cas de crue, le cœur d'agglomération de Blois est bloqué. Cela concerne Blois, Vineuil, Saint-Gervais-la-Forêt. Une mise en charge des arches du Pont Gabriel dès la crue cinquantennale pouvant contraindre la circulation.
- la partie du sud-est du territoire intercommunal est concernée par un **aléa « argiles »** jugé fort.
- la zone de coteau est sujette à de nombreux **mouvements de terrain** (effondrements, cavités, éboulements et certaines communes sont exposées au risque de feux de forêt.



Carte sur le risque inondation – source EIE PLUihd

Concernant le risque industriel, le risque TMD est particulièrement marqué sur les axes routiers, la ligne ferroviaire Paris-Tours et par la présence d'un oléoduc et d'un gazoduc. Par ailleurs, en raison de la présence de la centrale de Saint-Laurent-des-Eaux, implantée en bords de Loire, sur la commune de Saint-Laurent-Nouan, à 24 km en amont de la ville de Blois, le risque nucléaire est à prendre en compte. Toutefois, le territoire d'Agglopolys n'est pas localisé dans la zone des 10 km autour du Centre Nucléaire de Production d'Électricité.

Le territoire compte également plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) notamment dans le centre urbain de Blois : La société Procter & Gamble, avenue de Vendôme à Blois : laboratoire pharmaceutique, production de shampoings et après-shampoings. La société AXEREA, rue André Boule à Blois : stockage de produits phytosanitaires. La société APPRO Service, implantée dans le parc d'activités « Euro Val de Loire », sur la commune de Fossé : stockage de produits phytosanitaires. Au-delà du risque industriel, le territoire intercommunal compte 16 sites potentiellement pollués (BASOL) et 716 sites industriels recensés dans la base de données Basias, dont près de la moitié est concentrée sur la commune de Blois.



Carte sur les risques TMD – source EIE PLUiHD

I.B.3. Des enjeux liés à la protection de la ressource en eau potable et au traitement efficient des eaux usées

En parallèle de sa vulnérabilité quantitative, la ressource en eau du territoire d'Agglopolys est localement sensible aux pollutions d'origines agricoles, domestiques et industrielles. En effet, en dehors de la nappe du Cénomaniens, la plupart des aquifères exploités sur Agglopolys sont de type calcaire, donc perméables, et ne sont couverts en aucun point par une couche imperméable. Ces nappes libres sont donc soumises aux pollutions par les eaux d'infiltration.

L'EIE du PLUiHD indique qu'au vu de l'importance des captages souterrains pour l'alimentation en eau potable (AEP) et de la vulnérabilité des nappes captées sans couche géologique protectrice, la maîtrise des rejets et l'amélioration des pratiques agricoles s'avèrent représenter des enjeux majeurs. Une attention

particulière devra être portée sur les nappes Calcaires de Beauce (captive), Craie séno-turonienne (captive) et Cénomaniens (captif), qui sont réservées à l'AEP, conformément au SDAGE Loire-Bretagne. Par ailleurs, tous les captages du territoire intercommunal ne bénéficient pas de périmètres de protection et certains d'entre eux présentent des contaminations par des pesticides ou des nitrates et seule leur dilution avec des eaux rend possible leur exploitation. Le seul captage prioritaire Grenelle présent sur le territoire intercommunal est celui d'Averdon, pour lequel est définie une zone de protection de l'aire d'alimentation du captage (sur la base d'un diagnostic territorial des pressions agricoles), ainsi qu'un programme d'action. Concernant l'assainissement, les chiffres de 2015 indiquent des non-conformités de nature bactériologique pour 6 communes et des non-conformités en matière de pesticides sur 10 communes du territoire. Enfin, l'existence d'un réseau encore unitaire engendre des problèmes de saturation lors d'épisodes pluvieux importants.

I.B.4. Une vulnérabilité énergétique accrue par un étalement urbain important

Le territoire présente une forte dépendance à la consommation d'énergie en produits pétroliers, en partie lié à l'étalement urbain. Plusieurs secteurs d'activité sont fortement consommateurs en énergie et émetteurs d'émissions de gaz à effet de serre (transport, résidentiel, tertiaire et industrie). Des efforts, vis-à-vis d'une plus forte intégration des énergies renouvelables dans les domaines de l'habitat et du transport, restent ainsi à fournir, afin de réduire dans une certaine mesure, la vulnérabilité énergétique des ménages.

La prise en compte des enjeux de réduction des GES est importante pour la responsabilité du territoire.

Le territoire est également vulnérable aux effets du changement climatique, notamment en lien avec l'évolution du régime des précipitations, qui pourraient aggraver les risques d'inondation. D'autres secteurs pourront également subir les effets en lien avec l'évolution du climat, tels que l'agriculture, le confort thermique dans les centres-villes.

I.B.5. Des enjeux de préservation des corridors écologiques et des paysages garants de l'identité du territoire

Au sein de la zone agglomérée, les **corridors écologiques** subissent de fortes pressions que ce soit par le développement de l'urbanisation que par la circulation intense du trafic routier (A10). Les secteurs les plus sensibles sont localisés aux abords de la Loire et à Valencisse. Le secteur de Chailles/Les Montils/Cheverny/ Cour-Cheverny est également fortement concerné par la problématique du mitage urbain, l'urbanisation s'est opérée et s'opère encore de manière très diffuse, ce qui conduit à une fragmentation des milieux agricoles et naturels. D'autres corridors fonctionnent moins bien par manque d'éléments paysagers favorisant le déplacement des espèces. Ce problème est récurrent pour les corridors situés au nord de la Loire. Il subsiste dans le centre ouest du territoire des structures bocagères nécessitant une préservation forte, notamment via le maintien de l'élevage, des mares et des éléments ligneux.

Par ailleurs, on constate une dégradation des réservoirs boisés au sud du territoire liée à des choix sylvicoles peu favorables à la biodiversité (plantation de conifères d'un seul âge). L'étude TVB sur le Pays de Beauce Val de Loire et le Pays des Châteaux ainsi que le PLUihd d'Agglopolys, participent au maintien de la biodiversité et à la protection des corridors écologiques. Notons que le patrimoine naturel du territoire est reconnu à travers plusieurs inventaires dont le réseau Natura 2000 :

- la ZSC FR2400562 « Vallée de la Cisse en amont de Saint-Lubin »,
- la ZSC FR2400565 « Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers »,
- la ZSC FR2402001 « Sologne »,
- la ZPS FR2410010 « Petite Beauce »,
- la ZPS FR2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher ».

L'agglomération de Blois possède également un **patrimoine bâti** exceptionnel et reconnu à travers de nombreux inventaires (UNESCO, sites classés et inscrits, sites archéologiques,...). Au-delà de ce patrimoine bâti à préserver, le territoire se caractérise par plusieurs entités paysagères (vallée de la Loire,

la Beauce, la Sologne,...). Les points de vue sont multiples et susceptibles de générer des effets de co-visibilité à prendre en compte. Aussi, la recherche de la densification et d'un tissu urbain plus épais et respectueux des spécificités paysagères et bâti devrait permettre d'assurer la préservation de l'identité historique, bâtie, rurale, urbaine et paysagère du territoire.

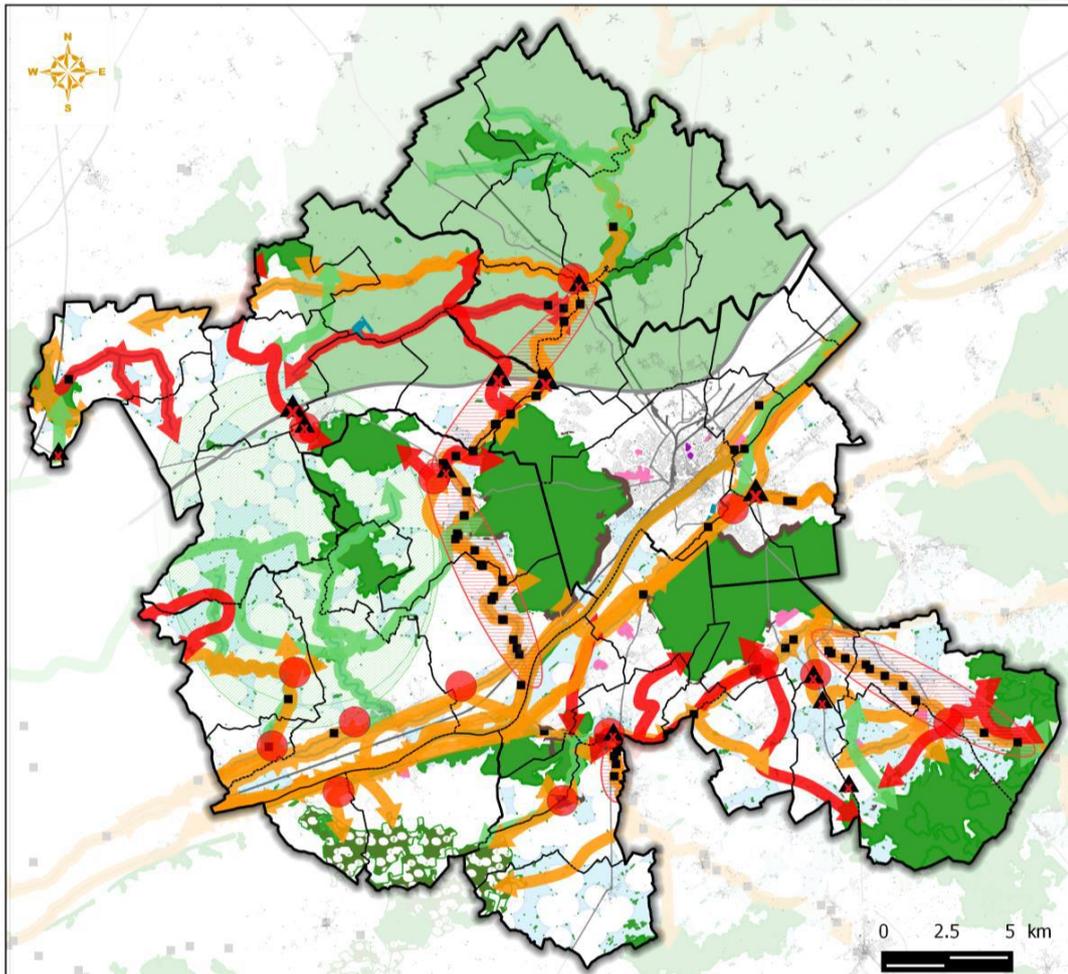


Enjeux Trame Verte et Bleue

Agglopolys, Communauté
d'Agglomération de Blois



Etat Initial de l'Environnement - PLUi HD



© Agglopolys - Tous droits réservés - Sources : © IGN (BDTOPO®), © RPG 2013, © Corine Land Cover 2012, © DREAL Centre Val de Loire, © CDPNE, © Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher, © ONEMA - Cartographie : Biotope, 2017

Protéger les réservoirs de biodiversité

- Réservoir de biodiversité fonctionnel à préserver
- Réservoir boisé dont la fonctionnalité est à améliorer

Maintenir les corridors écologiques

- Menace faible
- Menace moyenne
- Menace forte
- Réseau de mares - enjeu de maintien des fossés de drainage

- Matrice agricole perméable à conforter

- Obstacle à l'écoulement des cours d'eau
- Enjeu de renaturation du lit mineur

Améliorer la perméabilité de la TVB dans les zones de ruptures liées aux axes structurants

- Autoroute
- Autre route importante
- Voie ferrée
- ▲ Rupture importante
- ▲ Rupture modérée

Maintenir des coupures vertes dans les secteurs soumis à la pression urbaine

- Urbanisation adjacente aux noyaux de biodiversité
- Risque de rupture liée à l'urbanisation

Promouvoir la nature en ville

- Espace vert en bon état à maintenir
- Espace vert à valoriser
- Vergers et jardins partagés à préserver

Carte des enjeux de la trame verte et bleue – EIE PLUiHD d'Agglopolys

I.B.6. Des enjeux de réduction des nuisances et des pollutions au droit de l'agglomération

La communauté d'agglomération de Blois concentre un ensemble d'infrastructures de transport, traversant des zones urbaines et en cœur d'agglomération (ligne ferroviaire LGV Atlantique et Paris Bordeaux, A10, RD957, RD174, RD2152, RD951,...), à l'origine de **nuisances sonores et de pollutions atmosphériques**. Le territoire s'est doté en 2012 d'un PPBE en juin 2012 puis d'une seconde version en février 2015. Les conclusions montrent que les valeurs des niveaux sonores mesurés en façade ne dépassent pas les seuils fixés. Aucun Point Noir Bruit n'est donc recensé. Autrement dit, il n'y a pas de population, ni de bâtiments sensibles, exposés à des niveaux de bruit dépassant les seuils fixés.

Le centre urbain (comme secteur défini dans le PLUi) regroupe également un ensemble de sites recensés comme présentant des risques de **pollution des sols**.

Le territoire présente des enjeux en termes d'amélioration de la **qualité de l'air**, vis-à-vis des pics de pollutions de plus en plus forts en ozone et aux particules en suspension. L'ozone est régulièrement concerné par des dépassements de l'objectif de qualité, voire du seuil d'information et de recommandation notamment en période estivale. Les principaux points noirs au niveau de la pollution sont donc essentiellement liés aux transports de biens et de personnes. Notons toutefois, que le dioxyde d'azote ne pose pas de problème au niveau des stations de fond. Pour les autres polluants, les études révèlent un respect des valeurs réglementaires. Il faut noter que le dioxyde de soufre est désormais quasiment absent de la zone d'étude. Même si la qualité de l'air est bonne sur l'agglomération, l'augmentation de population et les conséquences associées doivent être anticipées. Une tendance à la hausse du nombre d'alertes à la pollution (aux particules fines notamment) est observée depuis une dizaine d'années ; ce phénomène est amené à se prolonger avec le changement climatique. Enfin, une partie du territoire d'Agglopolys (soit une superficie d'environ 161 km²) est concernée par un zonage dit « sensible » défini dans le SRCAE, ce qui représente une population de près de 71 500 habitants. Dans ces communes, l'urbanisation sera limitée (notamment résidentielle d'accueil de personnes sensibles) à proximité immédiate des voies les plus émettrices. Les communes concernées sont : Blois, Herbault, St-Lubin-en-Verfonnois, Fossé, Villebarou, Villerbon, Menars, St-Denis-sur-Loire, La Chaussée St-Victor, Vineuil et Saint-Gervais-la-Forêt.

Le territoire d'Agglopolys compte 2 centres de tri, 1 centre d'incinération, 1 plateforme de commercialisation de mâchefers, 1 plateforme de déchets verts, 10 déchetteries. Une nette amélioration est perceptible concernant **le tri des déchets** et la diminution de déchets collectés sur le territoire. Le PLUi fait toutefois état d'une saturation du centre d'incinération de Blois.

Enfin, concernant la **pollution lumineuse**, une extinction nocturne des éclairages publics totale ou partielle sur l'ensemble des communes d'Agglopolys est mise en œuvre.

I.C. HIÉRARCHISATION DES ENJEUX

La hiérarchisation des enjeux environnementaux se fait au regard de l'importance intrinsèque des enjeux mais également des possibilités de réponse du PCAET à cet enjeu. Ainsi, un enjeu sur lequel le PCAET n'a que peu de prise ne pourra pas être jugé comme prioritaire.

La grille de hiérarchisation suivante est proposée pour en vue de l'évaluation environnementale du PCAET :

Thématiques	Enjeux dans l'EES du PCAET AGGLOPOLYS	Importance sur le territoire	Interaction avec le PCAET	Priorité/enjeu pour le PCAET et marge de manœuvre
Eau	L'amélioration de la qualité des eaux souterraines et superficielles	++	+	Le PCAET ne permet pas d'agir sur cet enjeu
Nuisances sonores	La réduction des nuisances sonores provenant des transports routiers	++	++	Enjeu fort pour le PCAET
Sites et sols pollués	La maîtrise de l'urbanisation à proximité de sites potentiellement pollués (dépollution des sols)	+++	+	Le PCAET ne permet pas d'agir sur cet enjeu
Qualité de l'air	L'amélioration de la qualité de l'air en favorisant les déplacements doux, limitant l'étalement urbain,....	+++	+++	Enjeu fort pour le PCAET
Déchets	Une gestion des déchets efficace (réduction, tri, capacité des équipements, récupération, EnR)	+++	+++	Enjeu fort pour le PCAET
Risques naturels	La maîtrise de l'urbanisation dans les secteurs soumis aux risques d'inondations et des risques de crues des cours d'eau	+++	++	Enjeu pour le PCAET
Risques technologiques	La maîtrise de l'implantation des activités à risque (ICPE, TMD) et l'éloignement des zones à vocation d'habitat	++	+	Le PCAET ne permet pas d'agir sur cet enjeu
Eau potable	La protection de la ressource en eau potable (lien avec changement climatique)	+++	++	Enjeu pour le PCAET
Assainissement	Le traitement efficace des eaux usées	+++	+	Le PCAET ne permet pas d'agir sur cet enjeu
Occupation du sol	Maîtriser l'urbanisation et l'imperméabilisation des sols	+++	++	Enjeu pour le PCAET
Climat	Adaptation aux conséquences du changement climatique	++	+++	Enjeu fort pour le PCAET
Énergie	La lutte contre la vulnérabilité énergétique et la valorisation des EnR	++	+++	Enjeu fort pour le PCAET
Biodiversité	La préservation des espaces de biodiversité remarquables (Natura 2000, ZNIEFF,...) des projets d'aménagement	+++	+	Le PCAET ne permet pas d'agir sur cet enjeu

TVB et nature en ville	La préservation et le renforcement de la TVB (perméabilité écologique du territoire) La valorisation de la nature en ville dans les opérations d'aménagement	+++	++	Enjeu pour le PCAET
Paysage et patrimoine bâti	La préservation du patrimoine bâti (local et architectural) et des paysages	+++	++	Enjeu fort pour le PCAET



Priorité forte



Priorité moyenne



Priorité faible

